ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges

TFAD

Burundi

Accord ratifié: Oui

Date de ratification: 2019-12-12

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)			Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C			22 février 2018	Oui
A - 35.3%	B - 29.0%	C - 35.7%	**Not yet notified** - 0.0%	
Notification des dates indicatives de la Categorie B			22 février 2018	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie B			22 février 2020	Oui
Notification des dates indicatives de la Categorie C			22 février 2021	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie C			22 août 2022	Oui
Notification des bésoins d'assistance technique			22 février 2019	Oui
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique			22 février 2021	Oui
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique			22 août 2022	Oui

Notifications de transparence			
Notified Art. 1.4	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2018	Oui
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2029	Non
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2018	Oui
Notified Art. 12.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2018	Oui

Renseignements sur l'assistance	
Notified Art. 22.3	Non

Légendes: Oui Notification présentée Non Notification due Non Notification non échue

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2026
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2028
1.3	Points d'information	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2027
1.4	Notification	A		au plus tard le 22 février 2018
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	B	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2022
2.2	Consultations	B	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 31 décembre 2021
3	Décisions anticipées	C	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2027
4	Procédures de recours ou de réexamen	B	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2022
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2027
5.2	Rétention	A		au plus tard le 22 février 2018
5.3	Procédures d'essai	C	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2029
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2028
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	C E	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2028
6.3	Disciplines en matière de pénalités	B	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 31 décembre 2021

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.1	Prétraitement avant arrivée	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2027
7.2	Paiement par voie électronique	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2028
7.3	Séparation de la mainlevée	B	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 31 décembre 2021
7.4	Gestion des risques	C	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2029
7.5	Contrôle après dédouanement	C	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2029
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2027
7.7	Opérateurs agréés	B	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2022
7.8	Envois accélérés	A		au plus tard le 22 février 2018
7.9	Marchandises périssable	C	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2029
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	C	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2029
9	Mouvement des marchandises	A		au plus tard le 22 février 2018
10.1	Formalités	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2027
10.2	Acceptation de copies	B	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 31 décembre 2021
10.3	Utilisation des normes internationales	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2027

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
10.4	Guichet unique	C	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2029
10.5	Inspection avant expédition	A		au plus tard le 22 février 2018
10.6	Recours aux courtiers en douane	A		au plus tard le 22 février 2018
10.7	Procédures communes à la frontière	A		au plus tard le 22 février 2018
10.8	Marchandises refusées	A		au plus tard le 22 février 2018
10.9	Admission temporaire de marchandises	A		au plus tard le 22 février 2018
11	Transit	B	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2022
12	Coopération Douanière	A		au plus tard le 22 février 2018

Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/BDI/4	2026-07-31	Extension of implementation dates

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/BDI/3	2024-12-03	Articles 1.4, 10.6.2, 12.2.2
G/TFA/W/92	2023-07-05	The role of technology transfer in building resilience: Trade Facilitation
G/TFA/N/BDI/1/Add.1	2021-03-02	Category C
G/TFA/N/BDI/2	2021-02-22	Arrangements and progress in the provision of technical assistance
G/TFA/N/BDI/1/Corr.1	2020-03-03	Categories A ,B, C - Corrigendum
G/TFA/N/BDI/1	2020-02-19	Categories A ,B, C
WT/PCTF/N/BDI/1	2015-05-01	Category A notification

Information détaillée sur l'assistance technique

1.1 Publication

C

1.1.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h), (i), (j)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Mettre en place un cadre légal et organisationnel pour la supervision de l'entretien de l'information
• Mettre en place un bureau unique chargé de collecter, centraliser et diffuser les informations en rapport avec le commerce
• Formation du personnel du dit bureau dans le domaine de l'information et de la communication
• Traduction des textes de lois publiées en Kirundi, Français et en Anglais

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

Membres donateurs: Union européenne

Agences: Centre du Commerce International, Marché commun de l'Afrique orientale et australe

Progrès rapporté

Toutes les lois votées sont publiées sur le site du Gouvernement. Le pays publie régulièrement les informations sur le site de l'OBR, celui du Ministère de la justice et le Ministère ayant le commerce dans ses attributions. L'information est publiée aussi de façon non discriminatoire.
Un portail d'information commerciale est en cours de mise en place dans le cadre du projet
régional EU-EAC-MarkUp financé par l'Union européenne et la mise en œuvre de ce projet est confiée à la CCI.
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:
- Mettre en place un cadre légal et organisationnel pour la supervision de l'entretien de l'information
- Mettre en place un bureau unique chargé de collecter, centraliser et diffuser les informations en rapport avec le commerce
- Formation du personnel du dit bureau dans le domaine de l'information et de la communication
- Traduction des textes de lois publiées en Kirundi, Français et en Anglais

1.2.1 (a), (b), (c)
1.2.2
1.2.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2028

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Recruter un consultant pour élaborer le matériel de formation et assurer la formation du personnel chargé de collecter, de traiter et de publier les informations

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Ressources humaines et formation*

Agences: Banque mondiale, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, TradeMark Africa

Progrès rapporté

Les informations commerciales sont publiées sur le site internet des Ministères sectoriels, de l'Office Burundais des Recettes (OBR) et de l'Agence Burundais des Investissements (API).

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:

- Recruter un consultant pour élaborer le matériel de formation et assurer la formation du personnel chargé de collecter, de traiter et de publier les informations.

1.3.1
1.3.2
1.3.3
1.3.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Mettre en place un point d’information unique
• Equiper et former le personnel du bureau du point d’information

Étiquettes: *Technologies de l’information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

Agences: Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, TradeMark Africa

Progrès rapporté

Il n'existe pas de point d'information unique qui fournit des informations sur les réglementations, les redevances, les procédures et les formalités actuellement en vigueur au Burundi. Chaque agence possède un service de renseignement dans le domaine de sa compétence.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:

- Mettre en place un point d'information unique
- Equiper et former le personnel du bureau du point d'information

3.1
3.2 (a), (b)
3.3
3.4
3.5
3.6 (a), (b), (c)
3.7
3.8
3.9 (a) (i), (ii), (i), (ii), (iii), (iv), (c), (d)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2024

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Créer un service en charge des décisions anticipées à l'OBR pour améliorer la mise en application des décisions anticipées
• Formation du personnel et adoption des meilleures pratiques internationales dans le but de renforcer les capacités institutionnelles en matière d'évaluation et des règles d'origine
• Créer un cadre légal des décisions anticipées
• Mettre en œuvre des mécanismes et procédures en matière de décisions alignées sur la loi de l'EAC et de l'AFE

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Il n'existe pas une réglementation officielle sur les décisions anticipées. En pratique, un utilisateur peut aller se renseigner auprès des douaniers et recevoir une réponse orale ou par courriel. À l'OBR un service spécialisé, dénommé la Direction chargée de service douanier et d'e-business traite toute question ayant trait aux opérations commerciales et informe les commerçants sur les règles en cours.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:

- Créer un service en charge des décisions anticipées à l'OBR pour améliorer la mise en application des décisions anticipées
- Formation du personnel et adoption des meilleures pratiques internationales dans le but de renforcer les capacités institutionnelles en matière d'évaluation et des règles d'origine
- Créer un cadre légal des décisions anticipées
- Mettre en œuvre des mécanismes et procédures en matière de décisions alignées sur la loi de l'EAC et de l'AFE

5.1 Notification de contrôles ou d'inspections renforcés

C

5.1 (a), (b), (c), (d)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Recruter un consultant pour mener une étude sur l’analyse du temps que la vérification peut prendre pour la réduction des délais de retard

Étiquettes: *Diagnostic et evaluation des besoins*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Après vérification, l'importateur ou l'exportateur est notifié du résultat. L'importateur est aussi notifié au cas où les marchandises sont retenues à travers le procès-verbal de la saisie.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:

- Recruter un consultant pour mener une étude sur l'analyse du temps que la vérification peut prendre pour la réduction des délais de retard

C

5.3.1
5.3.2
5.3.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2024

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2029

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Mettre en place un cadre légal relatif aux procédures d'essai
• Equiper suffisamment les laboratoires du BBN, du Min agri, des Centres de transit
• Créer un système de gestion de tous les laboratoires en charge des essais
• Renforcement des capacités du personnel en charge des procédures d'essai

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

Membres donateurs: Union européenne

Agences: Marché commun de l'Afrique orientale et australe, Banque mondiale

Progrès rapporté

Cette disposition est mise en œuvre partiellement par le Bureau Burundais de Normalisation (BBN). Avec le projet régional MARKUP financé par l'UE, des infrastructures de qualité ont été récemment fourni aux laboratoires de BBN. Néanmoins, ces équipements restent insuffisants.
Un projet de loi de la politique nationale qualité est en cours d'élaboration et attend son adoption par le Gouvernement.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:

- Mettre en place un cadre légal relatif aux procédures d'essai
- Equiper suffisamment les laboratoires du BBN, du Min agri, des Centres de transit
- Créer un système de gestion de tous les laboratoires en charge des essais
- Renforcement des capacités du personnel en charge des procédures d'essai

6.1.1
6.1.2
6.1.3
6.1.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2028

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Recruter un consultant pour mener une étude sur s'évaluation de l’impact de l’harmonisation des taxes au niveau régional et international
• Equiper les postes transfrontaliers

Étiquettes: *Infrastructure et equipment, Diagnostic et evaluation des besoins*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Le Pays dispose d'un Code général des impôts et taxes qui comportent les redevances, les exemptions, les exonérations et la déclaration.
Les commerçants sont informés des redevances et impositions perçues à l'importation ou à l'exportation.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:

- Recruter un consultant pour mener une étude sur s'évaluation de l'impact de l'harmonisation des taxes au niveau régional et international
- Equiper les postes transfrontaliers

6.2 (i), (ii)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2028

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Recruter un consultant pour mener une étude sur s'évaluation de l'impact de l'harmonisation des taxes au niveau régional et international
• Equiper les postes transfrontaliers
• Organiser des campagnes d'explication quand de nouvelles taxes ou redevances sur l'importation et exportation sont décidées

Étiquettes: *Infrastructure et equipment, Diagnostic et evaluation des besoins, Sensibilisation*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Le Pays dispose d'un Code général des impôts et taxes.
Les commerçants sont informés des redevances et impositions perçues à l'importation ou à l'exportation.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:

- Recruter un consultant pour mener une étude sur s'évaluation de l'impact de l'harmonisation des taxes au niveau régional et international
- Equiper les postes transfrontaliers
- Organiser des campagnes d'explication quand de nouvelles taxes ou redevances sur l'importation et exportation sont décidées

C

7.1.1
7.1.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Equiper les services techniques
• Mettre en place un guichet unique du commerce extérieur
• Construire et informatiser des bureaux à arrêt unique sur toutes les frontières de passage des marchandises

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment*

Agences: Organisation mondiale des Duanes, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, TradeMark Africa

Progrès rapporté

- L'Office Burundais des Recettes (OBR) met en œuvre cette disposition en utilisant la dernière version du système, le SYDONIA WORLD qui permet d'automatiser certains processus, dont notamment l'enregistrement des déclarations faites à distance et leur traitement en fonction du niveau de risque.
- Le Pays dispose aussi d'une Etude Nationale sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises au Burundi élaborée avec l'appui de l'OMD.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:

- Equiper les services techniques
- Mettre en place un guichet unique du commerce extérieur
- Construire et informatiser des bureaux à arrêt unique sur toutes les frontières de passage des marchandises

7.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2028

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Mettre en place un cadre légal
• Organiser des ateliers à l'endroit des opérateurs économiques sur le paiement électronique

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Sensibilisation*

Agences: Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Marché commun de l'Afrique orientale et australe

Progrès rapporté

Le processus de paiement par voie électronique a été entamé. La Banque dénommée FINBANK a été choisie comme banque pilote pour effectuer les paiements électroniques.
Le pays ne dispose pas encore de réglementation proprement dite relative au paiement électronique, mais des textes de lois y relatifs existent et cette réglementation est en cours de préparation.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:

- Mettre en place un cadre légal
- Organiser des ateliers à l'endroit des opérateurs économiques sur le paiement électronique

C

7.4.1
7.4.2
7.4.3
7.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2024

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2029

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Equiper les services techniques à l'OBR
• Former le personnel en charge de la gestion risques

Étiquettes: *Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

Membres donateurs: Union européenne

Agences: Marché commun de l'Afrique orientale et australe, United Nations Development Programme

Progrès rapporté

Le Pays effectue la gestion des risques : la gestion des risques se fait selon les lignes directrices qui ont été développées et distribuées aux agents des Douanes. Plus de 80% des importations subissent une inspection physique. Une souplesse est toutefois prévue en prévoyant le déchargement à domicile pour quelques cas.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:

- Equiper les services techniques à l'OBR
- Former le personnel en charge de la gestion risques

C

7.5.1
7.5.2
7.5.3
7.5.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2024

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2029

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Equiper les services techniques à l'OBR
• Recruter un consultant national pour former le personnel en charge du contrôle

Étiquettes: *Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

Agences: TradeMark Africa

Progrès rapporté

Le Pays effectue le contrôle après dédouanement: Des initiatives ont été mises en œuvre. Les besoins d'assistance techniques restent pertinents en particulier dans le domaine de la formation.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:

- Equiper les services techniques à l'OBR
- Recruter un consultant national pour former le personnel en charge du contrôle

C

7.6.1
7.6.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Renforcer le mécanisme de contrôle à postériori
• Organiser des ateliers de formation et de sensibilisation pour les intervenants à la frontière

Étiquettes: *Ressources humaines et formation*

Agences: Organisation mondiale des Duanes

Progrès rapporté

Le Pays dispose s'est doté d'une Etude Nationale faite sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises au Burundi.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:

- Renforcer le mécanisme de contrôle à postériori
- Organiser des ateliers de formation et de sensibilisation pour les intervenants à la frontière

C

7.9.1 (a), (b)
7.9.2
7.9.3
7.9.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2024

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2029

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Mettre en place un terminal frigorifique et former le personnel qui y sera affecté
• Promouvoir les moyens de protection des produits périssables

Étiquettes: *Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

Agences: Cadre intégré renforcé, TradeMark Africa

Progrès rapporté

Le pays dispose une plate-forme SYDONIA WORLD et SIGTAS qui facilite la livraison immédiate de marchandises périssables.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:

- Mettre en place un terminal frigorifique et former le personnel qui y sera affecté
- Promouvoir les moyens de protection des produits périssables

8.1
8.2 (a), (b), (c), (d), (e)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2024

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2029

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Renforcer la coopération entre les organismes présents aux frontières
• Réhabiliter et construire les bureaux de douane sur toutes les frontières et les équiper
• Renforcer la collecte et le traitement des données statistiques pour préparer une base de données informatisées sur tous les frontières du pays
• Assurer le suivi et une sensibilisation régulière pour accélérer le mouvement des marchandises

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment, Procédures institutionnelles*

Agences: TradeMark Africa, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Progrès rapporté

Il existe une franche collaboration entre les organismes présents aux frontières.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:

- Renforcer la coopération entre les organismes présents aux frontières
- Réhabiliter et construire les bureaux de douane sur toutes les frontières et les équiper
- Renforcer la collecte et le traitement des données statistiques pour préparer une base de données informatisées sur tous les frontières du pays
- Assurer le suivi et une sensibilisation régulière pour accélérer le mouvement des marchandises

C

10.1.1 (a), (b), (c), (d)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Organiser les ateliers de sensibilisation à l'endroit des opérateurs économiques sur l'importance des documents requis
• Former le personnel

Étiquettes: *Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Le Pays a mis en œuvre partiellement la mesure relative aux formalités et prescriptions en matière de documents requis.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:

- Organiser les ateliers de sensibilisation à l'endroit des opérateurs économiques sur l'importance des documents requis
- Former le personnel

C

10.3.1
10.3.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Equiper le BBN
• Former le personnel

Étiquettes: *Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Le Pays s'est doté d'un Bureau en charge des normes et du contrôle de la qualité qui a besoin du renforcement des capacités et d'équipements des laboratoires.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants :

- Equiper le BBN
- Former le personnel

C

10.4.1
10.4.2
10.4.3
10.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2024

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2029

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Mettre en place le guichet unique et lui doter de moyens en vue de raccourcir les délais des formalités d'importation et d'exportation des produits
• Renforcer les capacités du personnel chargé de faire fonctionner le guichet unique une fois mise en place
• Equiper les bureaux des postes frontaliers du matériel informatique
• Assurer l'inter- connectivité des postes transfrontaliers d'un internet à haut débit
• Construire des bureaux à arrêt unique sur toutes les frontières
• Former continuellement le personnel

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

Agences: TradeMark Africa, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Progrès rapporté

Des Initiatives pour la mise en place du guichet unique ont été initiées sur appui de CUNCED.
Le Pays dispose d'un poste frontalier à arrêt unique de Kobero/Kabanga, Gasenyi /Nemba et Ruhwa et envisage assurer l'inter -connectivité des autres postes frontaliers en vue de raccourcir les délais des formalités d'importation et d'exportation des produits.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:

- Mettre en place le guichet unique et lui doter de moyens en vue de raccourcir les délais des formalités d'importation et d'exportation des produits.
- Renforcer les capacités du personnel chargé de faire fonctionner le guichet unique une fois mise en place
- Equiper les bureaux des postes frontaliers du matériel informatique
- Assurer l'inter- connectivité des postes transfrontaliers d'un internet à haut débit
- Construire des bureaux à arrêt unique sur toutes les frontières
- Former continuellement le personnel

C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	E	Report de dates demandé
	Arrangement avec des donateurs notifié		Arrangement avec des donateurs pas encore notifié		

Téléchargé le 23 novembre 2026
Mis à jour le 5 août 2026

2026 © TFAD - http://www.tfadatabase.org